

QUESTIONNAIRE POUR LES ÉTATS MEMBRES: ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

Réalisé par le Groupe de Travail sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises

Bienvenue

Merci de participer à cette enquête. Ce questionnaire a pour but d'inviter les Gouvernements à fournir au Groupe de travail sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises ("le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme") l'information nécessaire pour accomplir son mandat.

Le Groupe de travail a été créé par le Conseil des droits de l'homme par la Résolution 17/4 en 2011. Il est composé de cinq experts indépendants, choisis dans le souci d'une représentation géographique équilibrée, nommés pour une période de trois ans. Le Conseil des droits de l'homme a demandé au Groupe de Travail, entre autres choses, de promouvoir la diffusion et l'application efficaces et globales des "Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence des Nations Unies pour 'Protéger, Respecter et Réparer' "; de mettre en évidence, partager et promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements découlant de la mise en œuvre des Principes directeurs; et d'apporter un appui aux efforts tendant à promouvoir le renforcement des capacités et, à la demande, de formuler des avis et des recommandations. Vos réponses et vos suggestions seront importantes pour que notre travail puisse se fonder sur des évidences et sur la pratique.

Les Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011 (A/HRC/RES/17/4) et constituent aujourd'hui le point de référence global et officiel pour la prévention et la gestion des impacts négatifs sur les droits de l'homme qui découlent d'activités liées aux entreprises. Ces Principes se fondent sur le cadre de référence des Nations Unies pour "Protéger, Respecter et Réparer", qui met en évidence et précise que les États et les entreprises ont des responsabilités et des devoirs différents mais complémentaires pour la prévention et la gestion de l'impact sur les droits de l'homme d'activités liées aux entreprises: les États ont le devoir primordial de protéger contre les abus des droits de l'homme commis par des tiers, y compris les entreprises; les entreprises ont le devoir de respecter les droits de l'homme; et il y a un besoin d'améliorer l'accès à une réparation effective, tant par la voie judiciaire que par des voies non judiciaires.

Ce questionnaire adressé aux États s'ajoute à d'autres enquêtes et demandes d'information réalisées à la requête du Groupe de Travail dans le but de connaître les opinions et les apports des entreprises et de la société civile. Cette enquête a pour objectif de comprendre les défis, les opportunités et les innovations de politique des États Membres lors de la mise en œuvre des Principes directeurs; les premiers résultats seront présentés au Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'homme, qui se tiendra à Genève les 4 et 5 décembre. En outre, il constituera une référence clé et une base d'évidences pour nourrir les discussions entre les intéressés au cours du Forum sur les tendances et les défis dans le cadre de la diffusion et l'application des Principes directeurs.

Merci de remplir le questionnaire et de le renvoyer avant le 10 novembre 2012 à l'adresse suivante: wg-business@ohchr.org et/ou par fax au numéro +4122 – 917 90 08, en indiquant "Enquête entre États sur les entreprises et les droits de l'homme" dans la ligne objet.

1. Information de contact

a. Nom du pays : _____

b. Rôle/fonction des répondants et leurs courriers électroniques et/ou téléphones de contact :

2. Thèmes

- a. Veuillez évaluer le degré de priorité accordé par votre État aux défis liés aux entreprises et aux droits de l'homme.

Parmi les numéros de l'échelle —de "non prioritaire", qui correspond au numéro un (1), à "hautement prioritaire", qui correspond au numéro sept (7)—, marquez celui qui représente le mieux la pratique de votre État. Veuillez qualifier ou expliquer vos réponses au bas du tableau.

	Non prioritaire			Hautement prioritaire			
	1	2	3	4	5	6	7
<i>Exemple de réponse</i>			X				
Travailleurs migrants, salaires, santé, sécurité et mobilité							
Genre, opportunités et discrimination au travail							
Travail des enfants							
Liberté d'association							
Droits des populations indigènes							
Concurrence pour l'utilisation et/ou l'acquisition de la terre, déplacement, ré-établissement des populations							
Pollution ou dégradation environnementale qui affectent directement les travailleurs et/ou les populations							
Activités des entreprises qui réduisent l'accès à l'eau ou qui font monter les prix des aliments							
Atteinte à la vie privée							
Absence réelle ou perçue d'engagement de la part des intéressés, de dialogue et/ou de consultation de la société civile							
Défis associés à la violence, au conflit armé, à la piraterie ou aux activités criminelles							
Autres (veuillez énumérer) :							

Écrivez ici vos commentaires :

- b. Veuillez évaluer le degré de priorité accordé par votre État à la prévention de l'impact et des violations des droits de l'homme dans le cadre d'une quelconque des activités liées aux entreprises qui figurent dans le tableau ci-dessous.

<i>Parmi les numéros de l'échelle —de “non prioritaire”, qui correspond au numéro un (1), à “hautement prioritaire”, qui correspond au numéro sept (7)—, marquez celui qui représente le mieux la pratique de votre État. Veuillez qualifier ou expliquer vos réponses au bas du tableau.</i>							
	Non prioritaire			Hautement prioritaire			
	1	2	3	4	5	6	7
<i>Exemple de réponse</i>			X				
Travailleurs migrants, salaires, santé, sécurité et mobilité							
Pétrole et gaz							
Exploitation minière							
Produits de consommation et ventes au détail							
Industrie de transformation							
Chimiques et pharmaceutiques							
Secteur de la restauration							
Services financiers							
Infrastructure et services publics							
Technologies de l'information et des communications							
Transports							
Autres (veuillez énumérer) :							

Écrivez ici vos commentaires:

- c. Veuillez évaluer le degré de priorité accordé par votre État aux groupes suivants dans le cadre de la question des entreprises et des droits de l'homme.

Parmi les numéros de l'échelle —de “non prioritaire”, qui correspond au numéro un (1), à “hautement prioritaire”, qui correspond au numéro sept (7)—, marquez celui qui représente le mieux la pratique de votre État. Veuillez qualifier ou expliquer vos réponses au bas du tableau.

	Non prioritaire			Hautement prioritaire			
	1	2	3	4	5	6	7
<i>Exemple de réponse</i>			X				
Enfants							
Populations déplacées ou réfugiés							
Personnes âgées							
Femmes							
Populations indigènes ou aborigènes							
Minorités sexuelles							
Minorités religieuses							
Travailleurs migrants							
Populations appauvries							
Personnes handicapées							
Autres (veuillez énumérer) :							

Écrivez ici vos commentaires :

3. Application

3.1. Information générale et rapports

- a. Est-ce que des programmes, des politiques ou des régulations de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ont été mis en place par cet État ?

OUI NON

Si “OUI,” est-ce qu’ils encouragent de façon explicite l’application des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l’homme ?

Expliquez :

Si “NON,” est-ce qu’ils utilisent comme référence d’autres guides mondiaux de RSE, tels que les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des Entreprises Multinationales, le Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*), les Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l’homme, ou autres ?

Expliquez :

- b. Cet État a-t-il collaboré avec des groupes particuliers de l’industrie pour promouvoir le respect des droits de l’homme ?

OUI NON

Si “OUI,” décrivez brièvement ces groupes et les initiatives adoptées :

c. Est-ce que les politiques (et/ou les lois) fournissent une orientation ou des meilleures pratiques pour le respect des droits de l'homme aux différents types d'entreprises ci-dessous ?

i. Entreprises nationales qui exercent leurs activités sous l'autorité de l'État?

OUI NON

Si "OUI," expliquez brièvement quelles sont ces politiques et comment elles le font :

ii. Entreprises étrangères qui exercent leurs activités sous l'autorité de l'État?

OUI NON

Si "OUI," expliquez brièvement quelles sont ces politiques et comment elles le font :

iii. Sociétés domiciliées sur le territoire de l'État qui exercent des activités transnationales?

OUI NON

Si "OUI," expliquez brièvement quelles sont ces politiques et comment elles le font :

- d. Est-ce que les politiques (et/ou les lois) existantes ordonnent une surveillance ou participation de haut niveau des entreprises dans la “due diligence” pour les droits de l’homme?

OUI NON

Est-ce que l’État exige des structures de gouvernement de l’entreprise, telles que les conseils d’administration, qu’elles participent au contrôle de la performance de l’entreprise dans le domaine des droits de l’homme, ou les encourage-t-il à le faire?

OUI NON

Expliquez brièvement quelles lois exigent une surveillance de haut niveau des entreprises et comment :

- e. Cet État encourage-t-il les entreprises à informer sur leur respect des droits de l’homme?

OUI NON

Si “OUI”, cette information est-elle volontaire ou obligatoire?

VOLONTAIRE OBLIGATOIRE

Si cette pratique varie selon les secteurs, veuillez expliquer :

- f. Une fois que les rapports ont été présentés, est-ce que l’État dispose d’un protocole de suivi ?

OUI NON

Si “OUI”, expliquez brièvement ce processus :

g. Cet État a-t-il dû faire face à des problèmes, ou s'attend-il à des problèmes du fait de la promotion des politiques sur la question des droits de l'homme et des entreprises? Cochez les réponses pertinentes et expliquez, le cas échéant, comment l'État a-t-il essayé de les résoudre :

Diffusion publique des lois auprès des citoyens en général et auprès des acteurs cible en particulier.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Manque de sanctions efficaces dans la politique.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Manque de capacité de l'État pour appliquer la politique.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Manque de capacité du système judiciaire.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Manque de ressources pour faire une promotion efficace des politiques.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Manque de volonté de certains acteurs.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Autres.

Expliquez :

3.2. Législation et régulation

- a. Dans quels domaines le droit national de votre État régule-t-il de façon explicite le respect des droits de l'homme par les entreprises?

Cochez les réponses pertinentes et indiquez l'année d'adoption de chaque loi :

- Lois sur la non-discrimination. Année d'adoption :
- Lois sur le travail. Année d'adoption :
- Lois sur l'environnement. Année d'adoption :
- Lois sur la responsabilité civile et pénale (responsabilité des entreprises, attribution de responsabilité, etc.). Année d'adoption :
- Propriété/accès à la terre. Année d'adoption :
- Loi sobre la vie privée. Année d'adoption :
- Loi sur le consommateur. Année d'adoption :
- Lois anti-corruption. Année d'adoption :
- Devoir de "due diligence" dans la loi (général ou spécifique pour certaines activités à haut risque liées aux entreprises). Année d'adoption :
- Autres. Expliquez :

- b. Les lois de l'État exigent-elles des entreprises le respect des droits de l'homme au moment de leur constitution en société ou quand elles sont cotés en Bourse?

OUI NON

- c. Cet État a-t-il dû faire face à des problèmes, ou s'attend-il à des problèmes du fait des actions pour appliquer des lois concernant directement la question des entreprises et des droits de l'homme ?

Cochez les réponses pertinentes et expliquez, le cas échéant, comment l'État a-t-il essayé de les résoudre :

- Diffusion publique des lois auprès des citoyens en général et auprès des acteurs cibles en particulier.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de sanctions efficaces dans la loi.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Problèmes liés à la capacité de l'État pour appliquer la loi.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de capacité du système judiciaire.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de ressources pour assurer le respect effectif des lois.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de volonté des acteurs des entreprises.

Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Autres.

Expliquez :

3.3. Cohérence des politiques

- a. Est-ce que cet État a réalisé des activités de diffusion et de formation auprès de ses ministères sur les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme?

OUI NON

Si "OUI", décrivez brièvement :

- b. ¿Est-ce que cet État a adopté des politiques dans le but spécifique d'encourager le respect des droits de l'homme par les entreprises?

OUI NON

Si "OUI", indiquez si les politiques se réfèrent à un des thèmes ci-dessous :

- Standards pour la passation de marchés publics
- Directives spécifiques pour l'industrie
- Plans d'action nationaux
- Surveillance indépendante des marchés publics
- Autres. Expliquez :

- c. Cet État a-t-il dû faire face à des problèmes, ou s'attend-il à des problèmes du fait de la promotion de ces politiques?
Cochez les réponses pertinentes et expliquez, le cas échéant, comment l'État a-t-il essayé de les résoudre :

- Diffusion auprès des acteurs des entreprises.
Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Diffusion auprès de la société civile.
Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque (réel ou perçu) de sanctions efficaces dans la politique.
Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de capacité de l'État pour appliquer la politique.
Expliquez brièvement en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de ressources pour faire une promotion efficace des politiques.
Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

- Manque de volonté des entreprises.
Expliquez brièvement, en indiquant toute stratégie de résolution :

Autres.
Expliquez :

- d. Quels ministères, agences et autres institutions gouvernementales de l'État réalisent des activités ou ont reçu le mandat de travailler sur les questions des entreprises et des droits de l'homme?

Cochez les réponses pertinentes:

- | | | | | |
|--------------------------|--|---|--------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> | des Affaires Étrangères | Vice-présidences | <input type="checkbox"/> | Ministère |
| <input type="checkbox"/> | | Ministère de la Justice | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Ministère de l'Industrie | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Ministère du Commerce | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Ministère de la Défense | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Contrôleur Général | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Ombudsman | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Institution Nationale des Droits de l'Homme | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Agence de Crédit à l'Exportation | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Fonds Souverain d'Investissement | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | | Autorité de la Bourse | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Ministère des Mines/Forêts/Ressources Naturelles | | | |
| <input type="checkbox"/> | Organe de gouvernement des entreprises de l'État | | | |
| <input type="checkbox"/> | Autres. Expliquez : | | | |

- e. Est-ce que ces agences se coordonnent pour réaliser leur travail sur la question des entreprises et des droits de l'homme ?

OUI NON

Si **"OUI"**, expliquez comment elles se coordonnent :

- f. Quels sont les principaux défis auxquels les autorités de l'État ont dû faire face jusqu'à présent ?

Expliquez votre réponse :

3.4. Commerce international et accords d'investissement

- a. Existe-t-il une coordination entre l'agence directement responsable des droits de l'homme et celles responsables de l'investissement et du commerce ?

OUI NON

Si "OUI", expliquez brièvement :

- b. Est-ce que l'État inclut des dispositions explicites relatives aux entreprises et aux droits de l'homme (y compris les aspects concernant l'environnement et le travail) dans les accords internationaux de commerce et d'investissement qu'il signe ?

OUI NON

Si "OUI", expliquez ces dispositions :

Ces dispositions imposent-elles des limites à la possibilité pour l'État de protéger et de garantir les droits de ses citoyens ?

OUI NON

- c. Est-ce que l'État inclut dans ses politiques de promotion des exportations et de l'investissement étranger des dispositions spécifiques sur les droits de l'homme?

OUI NON

- d. Concernant les investissements étrangers, est-ce que les politiques de l'État (en tant que pays récepteur) exigent qu'une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme soit réalisée ?

OUI NON

- e. Est-ce que l'État participe ou est en relation avec des initiatives nationales ou internationales sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises?

OUI NON

Si "OUI", décrivez la participation/relation de l'État et les leçons apprises (positives ou négatives):

- f. Y-a-t-il un autre type de relation entre l'État et des ONG locales ou internationales concernant la question des entreprises et des droits de l'homme à l'échelle nationale?

OUI NON

Si "OUI", décrivez et, si possible, énumérez ces relations :

Y-a-t-il une relation entre l'État et des ONG locales ou internationales concernant la question des entreprises étrangères et des droits de l'homme ?

OUI NON

Si "OUI", décrivez et, si possible, énumérez ces relations :

3.5. Accès à réparation

- a. Est-ce que le système légal de l'État permet la poursuite des personnes morales accusées d'avoir commis ou d'avoir participé à des violations de droits de l'homme dans le cadre de la réalisation de leurs activités commerciales **à l'intérieur** des frontières de l'État ?

OUI NON

Si "OUI", expliquez brièvement :

- b. Est-ce que le système légal de l'État permet la poursuite des personnes morales accusées d'avoir commis ou d'avoir participé à des violations de droits de l'homme dans le cadre de la réalisation de leurs activités commerciales **en dehors** des frontières de l'État?

OUI NON

Si "OUI", expliquez brièvement :

- c. Est-ce que l'État utilise des mécanismes de plainte non judiciaires (tels que les Points de contact nationaux de l'OCDE, le cas échéant) permettant aux victimes d'impacts sur les droits de l'homme liés aux activités des entreprises d'avoir accès à réparation ?

OUI NON

Si "OUI", expliquez brièvement :

- d. Les institutions financières publiques internationales ou les banques multilatérales et bilatérales de développement ont-elles agi comme médiateurs, ou ont-elles donné réparation aux personnes résidentes dans votre pays ayant subi l'impact de projets financés par ces organisations ?

OUI NON

e. Est-ce que l'État adopte d'autres approches légales ou procédures administratives pour réparer les violations des droits de l'homme commises par des entreprises ?

- OUI NON

Si "OUI", expliquez brièvement :

f. Veuillez indiquer les différents types d'outils judiciaires et non judiciaires existants pour réparer les impacts et les abus contre les droits de l'homme, liés aux activités des entreprises dans votre pays.

Cochez les réponses pertinentes et décrivez brièvement comment ils fonctionnent :

- Sanctions (pénales ou administratives).
Décrivez brièvement :

- Compensation financière ou non financière.
Décrivez brièvement :

- Prévention du dommage au moyen, par exemple, d'injonctions ou de garanties de non répétition.
Décrivez brièvement :

- Excuses publiques ou privées.
Décrivez brièvement :

- Restitution des terres.
Décrivez brièvement :

- Réhabilitation environnementale.
Décrivez brièvement :

- Autres.
Décrivez brièvement:

4. Suggestions pour le Groupe de Travail des Nations Unies

¿Avez-vous une autre suggestion pour le Groupe de Travail des Nations Unies concernant l'accomplissement de son mandat?